



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 23 MARS 2025

Culte à 9h30, animé par la pasteure proposante Sabine Valois

Lecture : Luc 13, v. 1 à 9

Le texte de l'évangile évoque le sort d'hommes et de femmes qui périssent dans un massacre ou un accident. Lorsque de tels faits se produisent, l'être humain y cherche une explication, et c'est ainsi que le drame injuste devient l'œuvre de Dieu qui punit les pécheurs. Or, Jésus enseigne que la souffrance ne doit pas engendrer la culpabilité. Face au chaos dans le monde, il appelle à changer de regard.

Cela s'applique également à notre paroisse : ne culpabilisons pas pour expliquer le déclin auquel est confrontée notre Église. Adoptons une nouvelle perspective, tournons-nous vers la vie comme le vigneron qui n'abandonne pas l'espoir de voir son figuier porter des fruits.

Lecture de la déclaration de foi de l'EPUDF

A 10 h 05, Béatrice Verry, présidente du conseil presbytéral, déclare l'assemblée générale ouverte.

Au début de l'assemblée générale, sont comptabilisées 60 voix délibératives (52 personnes présentes + 8 procurations), donc majorité à 31 voix.

Constitution du bureau

Modératrice : Sylvie Olivier

Scrutateurs : Elisabeth Pailloud et Christian Py

Secrétaire : Anke Baumgartner

Approbation unanime

Madame Dominique Peterhansel assiste à notre assemblée générale en tant que représentante du Conseil régional de l'EUPdF. Elle nous transmet les salutations du Conseil régional ; celui-ci assure notre paroisse de son soutien pour la période à venir qui pourrait s'avérer difficile.

Approbation unanime de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 07 avril 2024

Des chiffres sont à corriger dans la partie **Rapport financier 2023 et projet de budget 2024** (le rapport financier 2022 → doit être le rapport financier 2023 ; le budget 2023 → doit être le budget 2024).

Certaines personnes présentes déplorent le manque de lisibilité du document, du fait de la petite taille du texte.

Approbation unanime du procès-verbal de l'assemblée générale du 07 avril 2024 avec les corrections mentionnées.

Rapport moral et rapport d'activités (Béatrice Verry)

Béatrice salue toutes les personnes présentes à cette assemblée générale et remercie en particulier Mme Peterhansel de sa présence au nom du Conseil régional.

Lors de l'AG 2024, le départ de nos pasteurs Eric Demange et Aymar Nkangou avait été annoncé, laissant craindre une période sans pasteur.

Or, à la rentrée, nous avons eu la chance d'accueillir Sabine Valois, pasteure proposante, pour une période de 2 ans susceptible d'être prolongée. Son arrivée a donné un nouveau souffle à notre paroisse : très active, elle a mis en place ou redynamisé de nombreux groupes et commissions (groupe de jeunes, Papotes et Paperasses, groupe accueil, commission bâtiments...). Malheureusement, pour des raisons personnelles, Sabine devra interrompre son proposanat et nous quitter fin juillet. Qu'elle soit chaleureusement remerciée pour tout ce qu'elle a apporté à notre paroisse.

A la rentrée le poste pastoral sera donc probablement vacant, mais il faudra « maintenir la flamme », continuer de faire vivre la paroisse et soutenir les jeunes qui nous ont rejoints cette année.

Actes pastoraux 2024 :

- Baptêmes : 0
- Mariages : 1
- Confirmations : 3
- Obsèques : 21

Nous n'avons pas pu verser la totalité de notre contribution à la région, mais notre paroisse est néanmoins vivante et riche de sa multiculturalité, les cultes sont bien fréquentés (30 à 50 personnes de tout âge).

Merci à tous ceux qui s'investissent pour la vie de la paroisse : les conseillers presbytéraux, notre prédicatrice laïque, notre secrétaire, ceux qui accueillent au culte et décoorent généreusement le temple avec des fleurs, les animateurs et participants de l'école biblique, du caté, des différents groupes d'études bibliques, les musiciens et chanteurs, ceux qui s'investissent pour Notes d'espérance, pour Paroles protestantes et pour le site internet, ceux qui œuvrent pour le marché de Noël, la brocante et la foire aux livres, ceux qui font le ménage et s'occupent de l'entretien des espaces verts et des bâtiments. Merci aussi à ceux qui s'investissent dans des groupes en lien avec la paroisse : l'Entr'aide, Chauveroches, Clairegoutte, l'ACAT, les éclaireurs, le cercle de silence, les morts de la rue. Remerciements particuliers à Patrick, le peintre, qui traverse actuellement des moments difficiles ; la paroisse et l'Entr'aide le soutiendront.

L'année 2025 sera marquée par le plan de réformes engagé par la région ; plusieurs échanges à ce sujet ont eu lieu au sein de la paroisse. Le synode régional extraordinaire du 5 avril 2025 fera la synthèse des apports de toutes les paroisses et discutera des actions à mettre en œuvre.

Nos bâtiments constituent un souci permanent. Les travaux de remise en état de la toiture de la salle Kléber seront abordés par la suite. Merci aux donateurs ! L'inauguration officielle en présence des différents partenaires de cette rénovation aura lieu le jeudi 27 mars à 16 heures. L'AG discutera également de l'avenir de la rue Guidon et du temple de Giromagny.

Le conseil presbytéral a été fragilisé récemment, avec la démission de la vice-présidente (qui a quitté le CP) à la rentrée pour raisons de santé, la décision du trésorier de démissionner de son poste tout en restant membre du conseil, mais aussi un événement heureux (un congé de maternité). Par conséquent, nous procéderons à des élections partielles pour retrouver un nombre suffisant de conseillers (9) et pour permettre à notre ancien trésorier, Benoît Michau, de réintégrer le CP (avec l'accord du Conseil régional) et de former un successeur.

Questions et remarques :

- Les visites des lieux de culte n'ont pas été mentionnées. Ce sont des actions qui mobilisent beaucoup de monde pour présenter le temple et le protestantisme (par demi-journée et à deux si possible). Un appel aux bonnes volontés est donc lancé. Ce projet interreligieux qui permet à plus de 1800 collégiens et lycéens de visiter cathédrale, mosquée, synagogue et temple vise à compléter l'enseignement scolaire sur le fait religieux souvent méconnu par nos concitoyens.
- Il ne faut pas non plus oublier les conférences Racines et Chemins, importantes dans le domaine interreligieux.

Le rapport moral et le rapport d'activités sont adoptés à l'unanimité.

Rapport financier 2024 et projet de budget 2025 (Denis Croëgne, trésorier)

Denis, notre trésorier démissionnaire, explique que le rôle de trésorier équivaut à un travail à mi-temps et n'est donc pas facilement compatible avec la vie professionnelle et familiale d'une personne en activité. De plus, le logiciel de comptabilité Logeas ne fonctionne pas toujours correctement et occasionne des pertes de temps. Denis présente ses excuses pour les éventuels retards subis (qui n'étaient cependant pas déraisonnables).

Rapport financier 2024

Notre association cultuelle dispose de plusieurs comptes et livrets :

- un compte courant à la Banque populaire qui est notre compte de fonctionnement
- un compte courant à la Caisse d'Épargne utilisé pour les bâtiments

- deux livrets d'épargne sur lesquels avait été déposé l'argent apporté par l'assurance pour la toiture de la salle Kléber (le livret association a été créé en raison d'un dépassement du plafond du livret A)
- Le compte CCP (chèques postaux) a été clôturé en 2024.

Le total des dépenses en 2024 est de 293 620,10 €, pour des recettes d'un montant total de 145 847,86 €. Il en résulte un déficit global de 147 772,24 €.

Les comptes bâtiments font apparaître des dépenses d'un montant de 172 970,95 € et des recettes à hauteur de 15 000,00 €, soit un déficit de 157 970,95 € affecté à la réserve immobilière (qui inclut le remboursement de l'assurance pour la toiture de la rue Kléber).

Les comptes hors bâtiments (comptes de fonctionnement) affichent des dépenses à hauteur de 120 649,15 € pour 130 847,86 € de recettes, soit un bénéfice de 10 198,71 € affecté à la réserve pour projet associatif.

Dépenses

- Concernant la contribution versée à l'EPUDF (région Est Montbéliard), nous n'avons pas atteint notre cible (40 000 € versés sur les 50 000 € prévus), essentiellement en raison du surcoût pour la toiture de la salle Kléber (mauvais état de la charpente) et des dépenses imprévues pour le presbytère rue Kléber.
- La taxe foncière (basée sur la valeur locative) a pratiquement doublé en 2024 et dépasse donc largement la valeur budgétée.
- En revanche, nous avons reçu un remboursement pour la taxe d'habitation.

Recettes

- Sur les 9 306,78 € de recettes générées par les différentes activités lucratives (brocante, concerts, foire aux livres, marché de Noël...), 7 842 € ont été obtenus grâce au marché de Noël.
- Les offrandes régulières nominatives ont augmenté (55 714,76 € vs. 48 000 € budgétés). Que tous les donateurs soient chaleureusement remerciés !
- Le poste « Revenus locatifs des immeubles de rapport » correspond au loyer pour l'appartement rue Kléber.
- Le poste « Soutiens d'autres organismes à titre exceptionnel » correspond à une subvention de l'association FLAM pour la rénovation de l'appartement rue Kléber.

Questions et remarques :

- Pourquoi trouve-t-on les salaires des ministres dans les dépenses (poste « Salaires, appointements »), alors que ces frais sont pris en charge par la région ? Réponse : On retrouve le même montant (37 713,19 €) dans les recettes.

Les comptes ont été vérifiés et validés par Marlène Coevoet, réviseuse aux comptes, selon la procédure imposée par l'EPUDF. Marlène atteste la conformité des comptes, sous réserve que la rapprochement bancaire a été fait sur un tableur autre que Logeas (mais il n'y a pas de discordance).

Quitus est donné à notre trésorier, que nous remercions pour le travail effectué.

Le rapport financier 2024 ainsi que l'affectation des résultats aux réserves sont approuvés à l'unanimité.

Budget 2025

Dépenses

- Le montant total budgété est de 162 260,00 €.
- Pour la Contribution versée à l'Église Unie, le montant budgété (50 000 €) correspond à nos capacités financières (en sachant que nous avons accumulé une dette que la Région nous encourage à purger).
- Le poste « Grosses réparations » (28 000 €) correspond au solde des travaux de réfection de la toiture de la salle Kléber.

Recettes

- Le montant total budgété est de 134 260,00 €.
- Suite à l'augmentation des offrandes régulières nominatives, le montant prévisionnel de ce poste a été augmenté.

- Nous recevrons également un legs d'un montant de 4 000 €.
- Le poste « Autres produits exceptionnels » correspond à des versements pour la toiture de la salle Kléber (assurance, Fondation du Patrimoine, DRAC).

Questions et remarques :

- Aucune recette bâtiments n'est-elle prévue en 2025 ? Réponse : Ce poste ne concerne que les ventes de bâtiments.

Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité.

Bâtiments (Benoît Michau)

Réfection de la toiture de la salle Kléber

La toiture est terminée, sauf les cheminées à faire avant fin avril.

Il faut rappeler que l'orage de grêle à l'origine des dégâts avait eu lieu en juin 2022 !

Concernant le financement : il était initialement prévu de prélever 15 000 € sur les réserves bâtiment, mais en raison des imprévus (mauvais état de la charpente, cheminées fissurées...), un montant de 37 763,00 € sera finalement prélevé.

Grâce à la campagne de dons de la Fondation du Patrimoine, 12 095 € (40 % de l'objectif de 30 000 €) ont pu être collectés (nombre de donateurs : 62).

Autres travaux

- Des fuites d'eau ont nécessité une intervention sur le toit du presbytère de la rue Kléber pour un coût de 6 600 € (démoussage du toit, pulvérisation sur les tuiles d'un antimousse, réparation de fuites de gouttières, réfection du zingage autour des cheminées).
- Concernant le temple de Giromagny, des devis (5 860 €) ont été demandés pour le remplacement des carreaux cassés côté Est. Les carreaux étant situés en hauteur, il faudra prévoir une nacelle ou un échafaudage. En outre, le démontage des carreaux est un travail très délicat (risque de casser les carreaux à côté).

Projet éventuel de cession de la rue Guidon

Deux agences immobilières ont été contactées (Agence Lionel Forni et Century 21) pour l'élaboration d'un projet de cession des bâtiments et du terrain situés rue Guidon.

Il a été proposé de diviser la propriété en 3 lots : le presbytère (à aménager en 4 appartements), le bâtiment de la Grande Salle (3 appartements) et le terrain (lotissement en 2 parcelles). Le mieux serait de vendre le presbytère d'abord et le reste ensuite. Le prix total proposé est de 400 000 € (agence Forni) / 325 000 € (Century 21).

Projet éventuel de cession du temple de Giromagny

L'agence L. Forni propose un projet de transformation en logement (sans modification de l'aspect extérieur) et évalue le lot à un montant de 50 000 à 70 000 €. Cette vente pourrait se faire sous réserve d'acceptation par la mairie de Giromagny.

Questions et remarques :

- Concernant l'avenir de nos bâtiments, Béatrice Verry souligne qu'il faut prendre le temps de décider. Pour la Grande Salle de la rue Guidon, par exemple, la commission de sécurité vient de donner son approbation qui sera encore valable trois ans. Il ne faut donc pas vendre trop vite, d'autant plus que 20 % du prix de vente devront être versés à la région.
- Marie-Christine Michau observe que tant que nous conserverons les bâtiments, ils continueront de nous coûter cher en taxes et en entretien (bâtiments + espaces verts). Mais il faut avoir des idées (rénovation de l'intérieur de la salle Kléber, avenir des garages...) !
- Béatrice Verry rappelle qu'une commission bâtiments a été créée pour réfléchir à la question. Sa prochaine réunion aura lieu le 12 avril.
- Marie-Claude Py propose d'organiser une AG extraordinaire consacrée aux bâtiments. La date de cette AG pourrait être fixée par la commission bâtiments.

Élection exceptionnelle de nouveaux conseillers

Depuis le renouvellement du conseil presbytéral lors de l'AG 2024, Isabelle Juppy (vice-présidente) a quitté le conseil. En outre, Denis Croëne souhaite démissionner de sa fonction de trésorier tout en restant membre du CP. Trois personnes se portent candidat(e)s : Benoît Michau (qui avait quitté le CP en 2024 après 3 mandats consécutifs et a obtenu l'accord du Conseil régional pour réintégrer le CP et reprendre la fonction de trésorier), Jessica Michel et Sylvie Olivier.

Résultats des élections : (38 voix exprimées)

Benoît Michau – 37 voix

Jessica Michel – 38 voix

Sylvie Olivier – 38 voix

Bernard Pailloud – 1 voix

Benoît Michau, Jessica Michel et Sylvie Olivier intègrent donc le conseil presbytéral.

Questions diverses

Un questionnaire a récemment été proposé aux paroissiens dans le but de décider d'un certain nombre de modalités concernant l'organisation du culte et de la sainte cène. 59 personnes ont répondu à ce sondage, ce qui est révélateur de l'intérêt porté à ces questions. Voici une synthèse des résultats :

Jour de culte : aimeriez-vous assister à un culte le samedi en fin de journée ?

41% d'avis positifs

52% d'avis négatifs

L'AG décide de ne pas prévoir de culte le samedi.

Durée du culte

Pour 46% des répondants, la durée peut se situer entre 1h et 1h30, voire au-delà (3%) ; la question est peu importante pour 12 % des répondants.

39% des répondants souhaitent que le culte n'excède pas 1h.

L'AG décide de ne pas limiter la durée du culte à 1h.

Horaire du culte

La majorité (54,2%) des répondants souhaite **conserver l'horaire actuel (10h) pour le début du culte.**

L'AG acte cette décision.

Fréquence de la sainte cène

22,8% souhaitent que la sainte cène soit célébrée tous les dimanches.

5% une semaine sur deux

45,6% une fois par mois et lors des grandes occasions

3,5% quelques fois dans l'année

22,8% n'ont pas d'avis sur la question.

L'AG décide de proposer la sainte cène une fois par mois et lors des grandes occasions.

Modalités de la sainte cène

74% des répondants souhaitent du pain, 14% des hosties.

19% des répondants souhaitent du vin, 34,5% du jus de raisin et 34,5% les deux (Marie-Christine Michau observe à ce sujet que la constitution de l'EPUdF impose de laisser le choix aux paroissiens).

45% souhaitent procéder par intinction (= tremper le pain dans la coupe commune), 38% voudraient conserver les petits verres individuels et 3% souhaitent boire à la coupe commune.

L'AG décide de proposer du pain ainsi que deux coupes (vin et jus de raisin), dont l'une avec un ruban ou un autre signe distinctif, et de procéder par intinction.

La présidente du conseil presbytéral déclare l'assemblée générale close à 11h55. Elle sera suivie du verre de l'amitié.

La secrétaire de séance
Anke BAUMGARTNER

La présidente du conseil presbytéral
Béatrice VERRY